



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris
2023-018

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 060-216004515-20230403-2023018-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 3 avril 2023

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-trois, lundi trois avril à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	12	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., Représenté : M. VOGT représenté par Mme STRAZEL
Date de la convocation : 30 mars 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absent excusé : Mme WALBRECQ J.
Date d'affichage : 30 mars 2023			Secrétaire de séance : M. LE ROY P.

N° 2023-018 □ **Marché de travaux pour l'aménagement de la mairie et l'APC, attribution des lots**

Le marché de travaux concernant l'aménagement de la mairie et de l'agence postale communale a été mis en ligne le 27 février 2023. La date limite de remises des offres a été fixée au lundi 27 mars 2023 à 12 heures.

Le type de procédure est une procédure adaptée, comportant neuf lots.

Le tableau de comparaison des offres reçues est présenté aux élus par M. le Maire et notre maître d'œuvre. Après avoir procédé à l'analyse des offres, M. le Maire propose de faire une négociation auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'ajourner l'attribution des lots concernant le marché de travaux pour l'aménagement de la mairie de de l'APC car une procédure de négociation va être demandée.

Cachet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Thierry MICHEL

